

L'ANIMATION est un métier !



Fortement en tension, le secteur de l'animation est caractérisé par une précarité endémique (très large majorité d'agent.es non titulaires à temps incomplet), une insuffisance de professionnalisation de ses personnels, et des possibilités d'évolutions de carrière limitées.

Les personnels d'animation sont pourtant des partenaires indispensables de la communauté éducative pour organiser l'accueil périscolaire et extrascolaire des enfants. Leur rythme de travail revêt de très fortes contraintes : temps partiels subis, employeurs multiples, horaires coupés, amplitudes horaires dépassant souvent 10 ou 11 heures, multiplicité des tâches, polyvalence imposée...

Quand certains voudraient cantonner ces métiers à de la simple garderie, la FSU Territoriale réaffirme le rôle essentiel de ces professionnel.les qui ont des missions de conception des projets pédagogiques et d'animation, d'encadrement d'équipe et de direction de structures, d'animation d'ateliers ludo-éducatifs.

Il y a urgence à enfin professionnaliser, améliorer les conditions de travail et valoriser les métiers de l'animation en prenant exemple sur les mesures mises en œuvre ces dernières années dans le secteur de la petite enfance. **Les dérives mises en lumière ces derniers mois sont un symptôme des difficultés de ce secteur.** Le renforcement des contrôles et les sanctions individuelles, nécessaires, ne peuvent constituer l'unique réponse des pouvoirs publics.

LA FSU TERRITORIALE REVENDIQUE :

- **Un plan massif de déprécarisation** par la titularisation des vacataires et contractuel.les travaillant sur poste permanent depuis au moins un an ;
- **La création d'un cadre d'emplois de catégorie A spécifique à la filière** animation avec les mêmes conditions statutaires, indiciaires et indemnitaires que celles de la filière administrative ;
- **L'accès généralisé aux formations diplômantes de l'animation** (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, BUT carrières sociales) en plus des brevets (BAFA, BAFD) prévus pour une pratique occasionnelle de l'animation ;
- **Le strict respect des taux d'encadrements légaux** dans les ACM (Accueils Collectifs de Mineur.es) déclarés ;
- **Le remplacement systématique des personnels dès la première journée d'absence** et/ou la création d'un pôle de remplaçants titulaires permettant le remplacement immédiat ;
- **Des postes supplémentaires, des formations adaptées ainsi que du matériel pédagogique inclusif pour l'accueil des enfants en situation de handicap ;**
- **La prise en compte de temps de préparation et de réunions d'équipe** intégrés au temps de travail effectif.



La FSU Territoriale

22 rue Malmaison 93 170 Bagnolet

☎ 01 41 63 27 59 ✉ contact@snuter-fsu.fr

🌐 snuter-fsu.fr 📘 [lafsuterritoriale](https://www.facebook.com/lafsuterritoriale)

🐦 [@fsu-territoriale.bsky.social](https://twitter.com/fsu-territoriale.bsky.social)



**Engagé-es
au quotidien**